Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Réception maison - malfacon

Par misslau14

Bonjour
Réception de notre maison neuve (CCMI) Debut novembre
Nous avons constaté 2 vices cachés;
- chape non conforme au contrat (nous l'avions vu car nous habitons à côté) dans 2 pièces
- étanchéité de la douche à l'italienne ne respecte pas la norme française
Aucun dialogue possible avec le constructeur qui refuse de refaire !

Comme ce ne sont pas des vices apparents, comment pouvons Nous procéder ?
Sachant qu'un huissier de justice sera présent le jour même
Faisons nous constater par huissier en cassant des carreaux et envoyer rapport dans les 8j en RAR suivant la réception?
Ou faisons nous jouer la garantie parfait achèvement plus tard ?
Pouvons nous s'il refuse toujours malgré le rapport, saisir un juge pour missioner un expert ?
Merci beaucoup..